



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

Paris, le 12 JUIN 2020

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA CPP ACERC DU 9 JUIN 2020

Participants à la réunion :

- Serge PHILIPPE, Secrétaire de la Commission
- Emmanuelle LANDE, Membre du Bureau National
- Jean Philippe BOUREL, Membre du Bureau National
- Elisabeth THOMAS, Membre de la Commission
- Pierric LEFEUVRE, Membre de la Commission
- Jean Paul CHARLEMAGNE, Membre de la Commission
- Eric GAUTRON, Membre du Bureau National (Invité)

Excusés :

- Cristina PEDRERO, Membre de la Commission
- Jérôme AMICO, Membre de la Commission
- Jean Baptiste DE PERETTI, Membre de la Commission
- Christophe FOLLOT, Membre de la Commission
- Éric LODDO, Membre de la Commission
- Frédérique PADOVANI, Membre de la Commission
- Hervé POIRON, Membre de la Commission
- Patrick SCHUSTER, Membre honoraire
- Philippe LEDIG, Membre honoraire

Le Secrétaire déplore l'absence de plusieurs membres en activité de la Commission alors que la date a été fixée depuis plusieurs mois et que la présence à cette réunion ne nécessite aucun déplacement puisque celle-ci se déroule en audio conférence Skype.

Ordre du Jour :

Le seul point à l'ordre du jour est la situation des organismes et de la Branche pendant cette période de confinement avec la mise en place du télétravail en continu.

1- Informations nationales

Eric GAUTRON, invité, nous fait part de l'actualité au niveau national reprise chaque jeudi dans la Lettre de la Michodière.

Tout d'abord, Eric souligne l'importance d'assurer la continuité des CPP alors que les réunions en présentiel sont à éviter. C'est le cas de la CPP de l'encadrement, de la CPP des Praticiens Conseils et aujourd'hui de la CPP des ACERC.

Au niveau de notre présence syndicale, il faut noter la 1^{ère} place de FO au sein du CSE Centrale de la CNAM lors des dernières élections. Le SNFOCOS est, à ce jour, présent dans toutes les catégories des différentes branches.

Mais même si le SNFOCOS gagne avec FO au niveau électoral, notre syndicat conserve son autonomie et sa liberté de penser. En effet, le SNFOCOS s'est opposé à FO-FEC qui s'était positionnée contre le dispositif de contact tracing destiné à « suivre » les personnes ayant été en contact avec des malades du Covid-19 par les agents de la CPAM (brigades).

Par ailleurs, il faut remarquer que l'activité syndicale n'a jamais été aussi intense depuis le début de la crise sanitaire. En effet, notre Secrétaire Général, avec l'appui de ses équipes, n'a eu de cesse d'intervenir au niveau national (COMEX, UCANSS, Direction Générale de la Sécurité Sociale et Ministères) dans l'intérêt des agents de la Sécurité Sociale. Ainsi notre syndicat a-t-il été le premier à réclamer une indemnité de télétravail représentant 52 euros pour une vingtaine de jours travaillés dans le mois.

Eric rappelle qu'il faut profiter de cette période de tensions avec nos employeurs pour syndicaliser et augmenter le nombre de nos adhérents. En effet, celui-ci est en baisse chaque année. Or, c'est le nombre de cartes syndicales qui fait vivre les syndicats et le SNFOCOS plus particulièrement.

Notre Secrétaire Général est aujourd'hui le premier à revendiquer auprès du Ministère un Plan d'Investissement et de Revalorisation de la Sécurité Sociale. Il s'agit des termes utilisés par Le Président de la République le 25 mars pour les agents des métiers hospitaliers. Pour la Sécurité Sociale, cela pourra se traduire par :

- la revalorisation de notre Classification ;
- l'attribution d'une prime exceptionnelle ;
- l'augmentation de la valeur du point.

Malgré notre appel à une intersyndicale, il semble que les différents syndicats partent dans la bataille en ordre dispersé avec FO-FEC de plus en plus proche de la CGT

S'agissant de la prime exceptionnelle, il semble peu probable que tout le monde en soit bénéficiaire. Des différenciations vont être faites entre les salariés des UGECAM, les salariés qui ont pu se mettre en télétravail, les salariés en arrêt pour garde d'enfant ou à risque, et les salariés en dispense d'activité.

Enfin, en ce qui concerne l'intéressement, le SNFOCOS a demandé et obtenu la neutralisation de certains indicateurs, notamment des arrêts maladies pour garde d'enfants jusqu'au 10 mai.

2- La négociation sur la Classification

Eric GAUTRON reprend la parole pour indiquer que la négociation avait été reportée au mois de septembre. Un enjeu important est le repositionnement des Inspecteurs du Recouvrement au niveau G.

Pour Jean Philippe BOUREL, le déclassement auquel a procédé l'UCANSS pour placer les inspecteurs au niveau F repose sur la volonté de l'UCANSS d'attribuer la prime de résultat à partir du niveau G.

La question que pose Jean Philippe aux membres de la CPP est de savoir s'il ne faut pas revendiquer le niveau G sans l'octroi de la prime de résultat pour les inspecteurs. En effet, nous ne sommes pas favorables à une prime de résultat pour les inspecteurs, source d'individualisation et de subjectivités néfastes à l'activité de contrôle.

Après plusieurs échanges entre les membres, il est décidé de ne pas créer un niveau spécifique « G' » pour les inspecteurs qui s'excluraient du bénéfice de prime de résultat. Par conséquent, il faut maintenir le positionnement au niveau G. Mais il faudra être extrêmement vigilant sur les critères d'attribution de la prime de résultat.

Eric rappelle que cette classification est un levier important de la resyndicalisation qui est une priorité pour garantir la pérennité de notre syndicat.

3- La situation des ACERC dans les organismes

Serge PHILIPPE évoque la situation de l'URSSAF du NPC. Depuis le 15 mars, début du confinement, tous les contrôles sur place ont été stoppés. Et jusqu'à nouvel ordre, plus aucun contrôle CCA n'est programmé.

Pour les Très Grandes Entreprises et les Grandes Entreprises, certains inspecteurs ont pu continuer à échanger des documents avec les cotisants. Mais les seules lettres d'observations qui ont été envoyées sont celles qui notifient des crédits ou des observations pour l'avenir.

En conséquence, les inspecteurs ont très vite apporté leur renfort à d'autres services et sur d'autres missions :

- La CRA ;
- Des préparations de formations sur le Régime Général pour les agents issus de la Caisse déléguée des travailleurs indépendants ;
- Le service de la DLA (Détermination de la Législation Applicable) pour les travailleurs indépendants détachés ;
- Les appels des TGE et GE pour connaître leurs intentions de payer ;
- Les questions juridiques complexes ;
- Les demandes de remboursement ;
- Le renfort téléphonique aux Conseillers Offres de Service.

Toutefois, tous les inspecteurs ne sont pas « forcément occupés ». Par exemple, le stock CRA a été absorbé fin mai.

Des inspecteurs commencent à se poser des questions sur le devenir du métier et sur le leur en particulier. Cela commence à devenir anxiogène et source de RPS.

Pour Emmanuelle LALANDE, en région aquitaine, tous les inspecteurs sont occupés. En effet, en plus des activités précédemment énumérées, le corps de contrôle vient également en soutien pour préparer les dossiers de demandes d'aides financières et/ou de report de cotisations.

En Bretagne, Elisabeth THOMAS signale que les inspecteurs interviennent également sur les « affaires WATT ».

4- Les conditions de reprise des contrôles

Pierric LEFEUVRE signale qu'au niveau de la LCTI, une reprise a été amorcée le 2 juin. Comme Cristina PEDRERO en Pays de Loire, il s'agit d'abord des contrôles initiés par les partenaires.

On va ensuite reprendre les dossiers en cours. Les nouveaux contrôles ne seront mis en œuvre que si l'employeur peut garantir les mesures de sécurité sanitaires pour les inspecteurs, et avec un seul inspecteur par voiture.

En ce qui concerne les Contrôles Comptables d'Assiette (CCA), c'est l'incertitude la plus totale pour une reprise. Dans tous les cas, aucun avis de passage ne sera envoyé avant septembre 2020. Il est possible que les contrôles se déroulent sous la forme de visites conseil.

Pour Pierric, cet épisode de crise sanitaire va accentuer le basculement de plus en plus important du CCA vers la LCTI.

Nous aurons peut-être plus d'information le 17 juin 2020 lors de l'INC Recouvrement à laquelle participe en audio, Emmanuelle, Jean Philippe, Eric et Serge.

5- Point sur les CAF

En l'absence des contrôleurs CAF, nous n'avons pas eu de remontées sur les conditions de travail dans ces organismes pendant le confinement.

Prochaine réunion : vendredi 18 septembre 2020

Recevez chers camarades, mes salutations cordiales.

Le Secrétaire de la Commission Professionnelle Permanente des ACERC,

Serge PHILIPPE